

MON
CO
MONTLUÇON
COMMUNAUTÉ

www.montlucon-communaute.com

Montluçon
Communauté

Commune de SAINT-FARGEOL

Règlement graphique

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal Habitat
Montluçon Communauté

Echelle : 1 / 5500 ème

Approbation du projet

25 novembre 2024

- PRESCRIPTIONS**
- Prescriptions ponctuelles**
- Arbres remarquables (art. L151-23 du C.U.)
 - Bâti remarquables (art L151-19 du C.U.)
 - Petits patrimoines (art L151-19 du C.U.)
 - Mares (art L151-23 du C.U.)
- Prescriptions linéaires**
- Haut (art L151-23 du C.U.)
 - Linéaire commercial ((art L151-16 du C.U.)
- Prescriptions surfaciques**
- Espaces Boisés Classés ((art L113-1 du C.U.)
 - Emplacements réservés ((art L151-41 du C.U.)
 - Espaces remarquables du paysage (art L151-23 du C.U.)
 - Bois et bosquets (art L151-23 du C.U.)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (art L151-11 du C.U.)
 - Ensemble cohérent patrimonial ((art L151-19 du C.U.)
 - Ripisylve (art L151-23 du C.U.)
 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art L151-6 & L151-7 du C.U.)
 - Zones humides (art L121-23 du C.U.)
- Zonage**
- AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
 - Auel : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP
 - Auem1 : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP
 - Auem2 : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP - Zone de la Loue
 - A : Zone agricole
 - Aeol : Zone agricole destinée à recevoir des installations éoliennes
 - Agv : Zone agricole destinée à recevoir l'installation des gens du voyage
 - Ap : Zone agricole à préserver pour des motifs paysagers et écologiques
 - Apv : Zone agricole destinée à recevoir des installations photovoltaïques au sol
 - N : Zone naturelle
 - Np : Zone naturelle à préserver pour des motifs paysagers et écologiques
 - Nc : Zone naturelle accueillant des carrières
 - Ncab : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulottes
 - Ncab1 : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulottes à Villebret
 - Ncab2 : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulottes du camping municipal de Mazirat
 - Ne : Zone naturelle dédiée aux équipements
 - Ne1 : Zone naturelle dédiée aux équipements de la piste de mini-racing
 - Ngv : Zone naturelle destinée à recevoir l'installation des gens du voyage
 - Nl : Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Nm : Zone naturelle mixte (activités, hébergement...)
 - Nparc : Zone naturelle dédiée aux équipements
 - Npv : Zone naturelle destinée à recevoir des installations photovoltaïques au sol
 - Nsta : Zone naturelle dédiée à l'accueil de camping-car
 - Ua : Zone urbaine de centralité
 - Uaca : Zone urbaine de centre ancien de Montluçon
 - Uacv : Zone urbaine de centre-ville de Montluçon
 - Ubd : Zone urbaine d'habitat individuel dense majoritaire
 - Ubp : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire majoritaire
 - Uc : Zone urbaine d'habitat collectif majoritaire
 - Uec1 : Zone commerciale dont la taille est supérieure à 30 ha et dont le niveau d'offre correspond à une consommation exceptionnelle
 - Uec2 : Zone commerciale dont le niveau d'offre permet un rayonnement à l'échelle communautaire
 - Uec3 : Zone commerciale de proximité
 - Uei : Zone d'activités à vocation industrielle
 - Uei1 : Zone d'activités de niveau 1 définies dans le SCot
 - Uei2 : Zone d'activités de niveau 2 définies dans le SCot
 - Uei3 : Zone d'activités de niveau 3 définies dans le SCot
 - Uei4 : Zone d'activité où le stockage et le dépôt de matériel à l'air libre est autorisé dans certaines conditions
 - Uem : Zone urbaine d'activités économiques mixtes
 - Uem1 : Zone d'activités économiques mixtes permettant à la fois l'accueil d'activités industrielles structurantes et l'accueil de commerces d'importance
 - Ueq : Zone urbaine d'équipements publics
 - Uf : Zone urbaine de faubourg
 - Uh : Zone urbaine relative aux hameaux
 - Ut : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs
 - UH1 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs
 - UH2 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs
- Autres**
- Routes primaires (BD Topo IGN)
 - Routes secondaires (BD Topo IGN)
 - Bâtiments (DGFP - PCI Vecteur - Avril 2023)
 - Limites cadastrales (DGFP - PCI Vecteur - Avril 2023)

